



NOM DU PRODUIT: ASDQ-5 (ANHYDRE)

Page 1 de 6

ALCOOL ETHYLIQUE SPECIALEMENT DENATURE QUALITE NO. ASDQ-5 (ANHYDRE)

NUMERO DE FS : 2913

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2008

PRODUIT PAR:

Les Alcools De Commerce

Bruce Energy Centre
4ième Concession
Tiverton, Ontario
N0G 2T0

275 rue Bloomfield
Chatham, Ontario
N7M 5J5

2 Chelsea Lane
Brampton Ontario
L6T 3Y4

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: CANUTEC (613) 996-6666

POUR DES RENSEIGNEMENTS NON- URGENTS, APPELEZ : (450) 655- 7504 ou (905) 790-7500

TRANSPORT

| | | | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-------------|------|
| CLASS PRIMAIRE: | 3 | NOM DE CLASSE: | Liquides Inflammables | #UN: | 1986 |
| CLASSE SUBSIDIAIRE: | 6.1 | | | | |
| APELLATION REGLEMENTAIRE: | ALCOOLS, INFLAMMABLES, TOXIQUE, N.S.A (ETHANOL) | | | | |

I. PREMIERS SOINS ET MESURES D'URGENCE

| | |
|---|--|
| <u>INGESTION</u> | <ul style="list-style-type: none"> Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale si la victime est inconsciente, sur le point de le devenir, ou en état de convulsion. NE JAMAIS FAIRE VOMIR. Faire boire environ 250 ml (8 oz) d'eau pour diluer le produit dans l'estomac. S'il y a vomissement spontané, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration pulmonaire. Consulter un professionnel de la santé immédiatement. |
| <u>CONTACT AVEC LA PEAU</u> | <ul style="list-style-type: none"> Rincer à grande eau la région exposée pour au moins 20 minutes. Retirer les vêtements contaminés sous l'eau courante. Décontaminer complètement les vêtements exposés avant de les utiliser à nouveau, ou les jeter. S'il y a irritation, consulter un professionnel de la santé. |
| <u>INHALATION</u> | <ul style="list-style-type: none"> Placer la victime au grand air. Si la victime a cessé de respirer, administrer la respiration artificielle; si le cœur de la victime ne bat plus, administrer la réanimation cardio-pulmonaire. L'oxygène peut être administré si jugé nécessaire. Consulter un professionnel de la santé immédiatement. |
| <u>CONTACT AVEC LES YEUX</u> | <ul style="list-style-type: none"> Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pour une période d'au moins 20 minutes, en écartant les paupières. Consulter un professionnel de la santé immédiatement. |
| <u>RENSEIGNEMENTS A L'USAGE DU MEDICIN</u> | <ul style="list-style-type: none"> Ce produit contient 3.85% v/v de méthanol, une substance toxique ayant entraîné des atteintes visuelles graves allant jusqu'à la cécité, ainsi que la mortalité. Cependant, ce produit contient également l'antidote reconnu, l'éthanol (96.15% v/v). |

LES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS FOURNIES SONT FONDÉES SUR DES DONNÉES JUGÉES EXACTES. TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE QUANT AUX INFORMATIONS OU RECOMMANDATIONS CI-INCLUSES.



NOM DU PRODUIT: ASDQ-5 (ANHYDRE)

Page 2 de 6

ALCOOL ETHYLIQUE SPECIALEMENT DENATURE QUALITE NO. ASDQ-5 (ANHYDRE)

NUMERO DE FS : **2913**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2008

II. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ECLAIR, °C

- 13 (Vase clos, ASTM D-56)

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

| INGREDIENT | % V/V | LIMITES D'INFLAMMABILITE DANS L'AIR, % V/V | | TENSION DE VAPEUR | DENSITE DE VAPEUR | TEMPERATURE D'AUTOINFLAMMABILITE |
|----------------------------|---------|--|------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|
| | | INFERIEURE | SUPERIEURE | kPa à 20°C | (AIR = 1) | °C |
| (1) Alcool éthylique | 96.15 | 3.3 | 19.0 | 5.87 | 1.6 | 422 |
| (2) Méthanol | 3.85 | 7.3 | 36.0 | 12.80 | 1.1 | 385 |
| (3) Benzoate de denatonium | 1g/100L | sans objet | sans objet | sans objet | sans objet | sans objet |

MOYENS D'EXTINCTION

- En cas d'incendie majeur, utiliser la mousse de type alcool ou tout usage, selon les techniques recommandées par le manufacturier.
- Pour les incendies plus modestes, utiliser le dioxyde de carbone ou la poudre chimique.
- Éviter l'utilisation de l'eau, puisque celle-ci peut diffuser le combustible.

TECHNIQUES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Utiliser l'eau vaporisée ou atomisée pour refroidir les contenants et les structures exposées au feu.
- Porter un appareil respiratoire autonome et de l'équipement de protection.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

- Ce produit émet des vapeurs qui peuvent voyager ou être transportées par des courants d'air et qui peuvent s'enflammer au contact de lampes témoins, d'autres flammes, d'étincelles, d'éléments chauffants, d'équipement électrique, de sources d'électricité statique ou de toute autre source d'ignition située à distance du point d'origine.

III. IDENTIFICATION

| | | | | |
|---------------------|---|--------------------------|-------------------------|-----------|
| <u>NOM CHIMIQUE</u> | ALCOOL ETHYLIQUE SPECIALEMENT DENATURE ASDQ-5 (ANHYDRE) | <u>FAMILLE</u> | ALCOOLS/ALCALOIDES | |
| <u>FORMULE</u> | (1) CH ₃ - CH ₂ - OH (3) C ₂₈ H ₃₄ N ₂ O ₃ (2) CH ₃ OH | <u>MASSE MOLECULAIRE</u> | (1) 46.07 (2) 446.57 | (3) 32.04 |
| <u>NOTE</u> | • Se référer à la section II pour l'identification de numéros. | | | |
| <u>SYNONYMES</u> | • Aucun. | | | |



NOM DU PRODUIT: ASDQ-5 (ANHYDRE)

Page 3 de 6

ALCOOL ETHYLIQUE SPECIALEMENT DENATURE QUALITE NO. ASDQ-5 (ANHYDRE)

NUMERO DE FS : 2913

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2008

III. IDENTIFICATION CONT.

UTILISATION

- Comme solvant pour la fabrication de ce qui suit: adhésifs et liants, cirages et encaustiques, colorants pour photogravure et rotogravure, détergents et savons industriels, encres, enrobages celluloseux, enrobages de résines naturelles et synthétiques, explosifs, films et émulsions photographiques, hydrosulfite de sodium, intermédiaires celluloseux et collodions industriels, liquides d'embaumement, pâte à braser, pellicules transparentes, plastiques, produits pétroliers, solutions pour photogravure et rotogravure, solutions pour stérilisation et conservation, solvants et diluants, teintures à bois et autres matériaux. Comme solvant pour caoutchouc, colophane, colorants, intermédiaires de colorants, produits pharmaceutiques, substances et fixateurs pour la parfumerie. Comme matière première pour la fabrication de ce qui suit: aldéhydes, bromure d'éthyle, chlorure d'éthyle, colorants, détonateurs, dibromure d'éthylène, esters d'éthyle, éthers, éthylamines, éthylène gazeux, intermédiaires de colorants, produits pharmaceutiques, xanthates.

IV. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

| | |
|---|----------------------------|
| POINT D'EBULLITION, °C @ 760 mm Hg | 76.0 |
| POINT DE CONGELATION, °C | Pas disponible. |
| DENSITE, kg/L 20°C | 0.7885 |
| COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE | Non-miscible dans l'huile. |
| pH | Sans objet. |
| INTERVALLE DE DISTILLATION, °C | 73.0- 78.0 |
| SOLUBILITE DANS L'EAU | Complète |
| %VOLATILES PAR VOLUME | 100 |
| TAUX D'EVAPORATION (acétate de butyle=1) | 1.7 |

APPARENCE ET ODEUR

- Liquide incolore ayant une odeur caractéristique.
- Selon l'appendice 1 du guide Z94.4 - M1982 de l'Association canadienne de normalisation, les seuils de détection olfactive se situent entre 0.1 et 5100 ppm pour l'éthanol et entre 4.3 et 5900 ppm pour le méthanol.

V. COMPOSITION ET DONNEES TOXICOLOGIQUES

| INGREDIENT | % V/V | NO. CAS | TLV, ppm | CL50, ppm/4h. | DL50, mg/kg | DL50, mg/kg |
|----------------------------|---------|-----------|----------|-----------------|-------------|-----------------|
| | | | | RAT, INHAL. | RAT, ORAL | LAPIN, PEAU |
| (1) Alcool éthylique | 96.15 | 64-17-5 | 1000 | 31,623 | 7,060 | 20,000 |
| (2) Méthanol | 14.3 | 67-56-1 | 200 | 64,000 | 5,628 | 20,000 |
| (3) Benzoate de denatonium | 1g/100L | 3734-33-6 | | Pas disponibles | 612 | Pas disponibles |

RÉFÉRENCES

ACGIH (1988-1989), RTECS (1983).



NOM DU PRODUIT: ASDQ-5 (ANHYDRE)

Page 4 de 6

ALCOOL ETHYLIQUE SPECIALEMENT DENATURE QUALITE NO. ASDQ-5 (ANHYDRE)

NUMERO DE FS : 2913

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2008

VI. CLASSIFICATION SIMDUT ET PRODUITS SYNERGIQUES

CLASSIFICATION SIMDUT

- Liquide inflammable, matière très toxique (méthanol), irritant pour les yeux.

PRODUITS SYNERGIQUES

- L'éthanol avec le tétrachlorure de carbone, le chloroforme, le bromotrichlorométhane, la diméthylnitrosamine, la thioacétamide; le méthanol avec le tétrachlorure de carbone.

VII. RISQUES POUR LA SANTÉ

INGESTION

- La composante présentant le plus grand danger dans l'ASDQ-5 (Anhydre) est le méthanol, une matière très toxique ayant entraînée des atteintes visuelles et la mort.
- Suivant l'ingestion de l'ASDQ-5 (Anhydre), les symptômes peuvent inclure l'étourdissement, la faiblesse, la fatigue, une diminution des facultés, des réflexes amoindris, l'euphorie, des malaises abdominaux, de la nausée, le vomissement, une démarche chancelante, un manque de coordination et le coma.

ABSORPTION CUTANÉE

- Le méthanol peut être absorbé à travers la peau à des concentrations toxiques et létales.

INHALATION

- A hautes concentrations, les vapeurs d'éthanol provoquent une sensation de brûlure au niveau de la gorge, du nez et des yeux, ainsi qu'un effet lacrymogène.
- Aux concentrations qui entraînent l'irritation, l'étourdissement, la faiblesse, la fatigue, la nausée et le vomissement peuvent également se produire.

CONTACT AVEC LA PEAU

- Irritant faible.
- L'exposition prolongée ou répétitive peut entraîner la dermatite et l'érythème.

CONTACT AVEC LES YEUX

- Irritant oculaire sévère.
- Les vapeurs d'éthanol peuvent irriter les yeux.
- Le dommage causé par le contact avec le liquide est réversible et des soins médicaux appropriés assureront une guérison au bout de quelques jours.
- Le dommage causé se présente habituellement sous forme d'une conjonctivite bénigne, qui se manifeste surtout par une rougeur au niveau de la conjonctive.

EFFETS DE SUREXPOSITION CHRONIQUE

- L'exposition orale chronique à l'éthanol peut entraîner le développement d'une lésion hépatique progressive accompagnée d'une fibrose.
- L'exposition chronique au méthanol a été associée aux maux de tête, à l'étourdissement, aux conjonctivites, à l'insomnie et à l'atteinte visuelle.

CONDITIONS MEDICALES PRE-EXISTANTES

- L'exposition chronique à l'éthanol peut aggraver une lésion hépatique ayant été occasionnée par d'autres facteurs.

AUTRES EFFETS DE SUREXPOSITION

- Il est établi scientifiquement que l'ingestion prolongée d'éthanol par des femmes enceintes, affecte de façon adverse le système nerveux central du fœtus, ayant comme conséquence un ensemble d'effets, connu globalement sous le nom de syndrome d'abstinence fœtal à l'alcool. Les effets sont le retard mental et physique, des troubles d'apprentissage, des troubles moteurs, des troubles de langage, des troubles comportementaux et une tête de dimension réduite.



NOM DU PRODUIT: ASDQ-5 (ANHYDRE)

Page 5 de 6

ALCOOL ETHYLIQUE SPECIALEMENT DENATURE QUALITE NO. ASDQ-5 (ANHYDRE)

NUMERO DE FS : 2913

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2008

VIII. RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| <u>STABILITE</u> | <ul style="list-style-type: none">• Stable. |
| <u>CONDITIONS A EVITER</u> | <ul style="list-style-type: none">• Les sources d'ignition. |
| <u>INCOMPATIBILITE</u> | <ul style="list-style-type: none">• Les oxydants. |
| <u>PRODUITS DE COMBUSTION OU DE DECOMPOSITION DANGEREUX</u> | <ul style="list-style-type: none">• La combustion peut entraîner la formation de dioxyde de carbone et/ou de monoxyde de carbone et/ou de formaldéhyde. |
| <u>POLYMERISATION INCONTROLEE</u> | <ul style="list-style-type: none">• Ne se produira pas. |
| <u>CONDITIONS A EVITER</u> | <ul style="list-style-type: none">• Aucune condition connue |

IX. FUITES OU DEVERSEMENTS

| | |
|--|---|
| <u>FUITES OU DEVERSEMENTS</u> | <ul style="list-style-type: none">• L'étendue du déversement doit être rapidement confinée.• Une ventilation adéquate doit être fournie ainsi que des vêtements de protection appropriés.• Éliminer toute source de chaleur, d'étincelles ou de flammes.• Le matériel déversé devrait être recueilli dans des contenants appropriés ou à l'aide d'absorbants appropriés. |
| <u>TRAITEMENT DES DECHETS</u> | <ul style="list-style-type: none">• Le matériel à éliminer devrait être détruit dans un incinérateur approuvé ou entreposé dans un site d'enfouissement approuvé, en accord avec tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. |

X. MESURES DE PROTECTION

| | |
|---|--|
| <u>VOIES RESPIRATOIRES</u> | <ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 1000 ppm, un appareil respiratoire à cartouche filtrante pour vapeurs organiques peut être utilisé. Pour des concentrations supérieures à 1000 ppm, un appareil à alimentation d'air est recommandé.• L'utilisateur devrait consulter un guide pour appareils respiratoires, tel que celui publié par l'Association canadienne de normalisation, Z94.4 - M1982. |
| <u>VENTILATION</u> | <ul style="list-style-type: none">• Le système de ventilation devrait être à l'épreuve d'étincelles, mis à terre et isolé des autres systèmes de ventilation.• La ventilation locale est recommandée lors de la manipulation. |
| <u>GANTS PROTECTEURS</u> | <ul style="list-style-type: none">• Néoprène, butyle ou caoutchouc naturel. |
| <u>PROTECTION OCULAIRE</u> | <ul style="list-style-type: none">• Lors de la manipulation, des lunettes de protection monocoques à l'épreuve des produits chimiques. |
| <u>AUTRES MOYENS DE PROTECTION</u> | <ul style="list-style-type: none">• Bain oculaire, douche de sécurité et autres équipements de protection appropriés. |



NOM DU PRODUIT: ASDQ-5 (ANHYDRE)

Page 6 de 6

ALCOOL ETHYLIQUE SPECIALEMENT DENATURE QUALITE NO. ASDQ-5 (ANHYDRE)

NUMERO DE FS : 2913

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2008

XI. PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

PRÉCAUTIONS A PRENDRE LORS DE LA MANUTENTION ET DE L'ENTREPOSAGE

- Tenir éloigné de la chaleur, d'étincelles et de flammes.
- Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Utiliser seulement avec une ventilation adéquate.
- Éviter de respirer les vapeurs.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Laver la peau exposée après utilisation.
- Prendre les précautions usuelles pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

AUTRES PRÉCAUTIONS

- De bonnes pratiques hygiéniques sont recommandées, telles que s'abstenir de manger, de boire et de fumer aux postes de travail.

XII. PRÉPARATION DE LA FS

PREPARE PAR

Département de l'assurance qualité de l'alcool, services techniques, et affaires réglementaires

NUMERO DE TELEPHONE (905) 790-7500

DATE: 1 février, 2008

LES ALCOOLS DE COMMERCE DEMANDE QUE CHACUN DES CLIENTS OU DESTINATAIRES DE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE L'ÉTUDIE À FOND AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC LES DANGERS ASSOCIÉS À CE PRODUIT ET DE BIEN LES COMPRENDRE. LE LECTEUR DEVRAIT CONSIDÉRER LA CONSULTATION D'OUVRAGES DE RÉFÉRENCE OU D'EXPERTS EN VENTILATION, EN TOXICOLOGIE OU EN PRÉVENTION DES INCENDIES, SI CELA S'AVÈRE NÉCESSAIRE OU UTILE À LA COMPRÉHENSION ET À L'UTILISATION DES DONNÉES CONTENUES DANS CETTE FICHE.

AFIN DE PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ LORS DE L'UTILISATION ET DE LA MANUTENTION DU PRODUIT, CHAQUE CLIENT OU DESTINATAIRE DEVRAIT (1) INFORMER SES EMPLOYÉS, SES AGENTS, SES ENTREPRENEURS ET TOUT AUTRE PERSONNE QUI UTILISE OU QUI EST SOUPÇONNÉE D'UTILISER CE PRODUIT, DE LA TENEUR DE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE, DES DANGERS RELIÉS À CE PRODUIT ET DE TOUTE AUTRE INFORMATION DE SANTÉ-SÉCURITÉ (2) TRANSMETTRE CETTE MÊME INFORMATION À TOUS SES CLIENTS POUR CE PRODUIT ET (3) DEMANDER À SES CLIENTS D'INFORMER À LEUR TOUR LEURS EMPLOYÉS, LEURS CLIENTS ET TOUT AUTRE UTILISATEUR DE CE PRODUIT.